

DEVENEZ SOUSCRIPT'ART

L'association **l'abribus** met en relation des artistes et des particuliers. Cette association regroupe trois plasticiens qui souhaitent présenter leurs œuvres dans un cadre différent.

Le but étant d'avoir une forme différente de collaboration que celle proposée par le marché de l'art actuel, et de proposer une relation plus intimiste ainsi qu'un suivi dans le travail.

Tout commence par une rencontre. Ce jour-là si le travail d'un artiste vous touche ou si vous souhaitez acquérir une œuvre, vous pouvez certes l'acheter, mais ces quatre artistes vous proposeront autre chose : devenir « Souscript'art ».

Etre « Souscript'art » c'est établir une relation avec un artiste. C'est suivre l'évolution de son travail pendant au moins un an en lui rendant visite dans son atelier, au cours d'expositions et de rendez-vous particuliers. C'est aussi, au bout d'une année de relation, acquérir une œuvre de son choix parmi les œuvres réalisées par l'artiste durant ce temps-là.

Pour devenir « Souscript'art », chaque mois pendant un an, vous déposez une somme dans la cagnotte de l'Abribus. De cette manière, vous réservez une œuvre qui n'existe pas encore mais qui est en cours de création. Vous ne devenez pas commanditaire mais vous accompagnez un artiste dans son évolution. Au bout d'un an, une de ces œuvres prendra place chez vous et vous aurez accompli un autre chemin que celui de la consommation.

CONTRAT SOUSCRIPT'ART

Souscription d'œuvres d'art (tableaux)

Entre **L'abribus**, association loi 1901, N°SIRET : 483 059 432 00011, APE : 913^E, dont le siège social est situé à 31, rue St Bazile, 13001 Marseille, France

Et

Demeurant à

Formule(s) Choisie(s)

Je choisis de souscrire à la ou les formule(s) suivante(s) :

Cocher une ou plusieurs cases selon les formules souhaitées

- Formule N°1 Format 30x30 cm: 15 €/mois (Total 180 €) Prix de la pièce: 220 €
- Formule N°2 Format 40x40 cm: 35 €/mois (Total 420 €) Prix de la pièce: 600 €
- Formule N°3 Format 60x60 cm: 55 €/mois (Total 660 €) Prix de la pièce: 740 €
- Formule N°4 Format 80x80 cm: 80 €/mois (Total 960 €) Prix de la pièce: 1500 €

Artiste(s) soutenu(s)

Je choisis de soutenir le ou les artiste(s) suivant(s) :

Cocher une ou plusieurs cases selon les artistes souhaités

- Sébastien ARDOUIN-DUMAZET
- Joséphine DE SAINT SEINE
- Ghislaine GIORDANO

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente « Souscript'Art »

LE SOUSCRIPTEUR

L'ABRIBUS

Conditions générales de vente « Souscript'Art »

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT / LA SOUSCRIPTION

1.1 Le Souscripteur s'engage à faire un don par mensualités à l'association pour soutenir un ou plusieurs artistes représentés par L' ABRIBUS, en sachant que le Souscripteur recevra une ou plusieurs œuvre(s) à la fin de la souscription, dès lors que les mensualités ont été dûment acquittées.

1.2 Le Souscripteur s'engage à choisir un ou plusieurs artistes représentés par L'ABRIBUS (Annexe 1), à défaut de choix, L'ABRIBUS effectuera celui-ci d'autorité.

1.3 Le Souscripteur s'engage à choisir une ou plusieurs formules de don mentionnées en Annexe 2 [Le(s) don(s) effectué(s) correspondant à une certaine taille d'œuvre(s) étant préétabli]. Le Souscripteur ne peut pas réserver une certaine œuvre.

1.4 A la fin de la souscription, L'ABRIBUS s'engage à fournir une ou plusieurs œuvres au Souscripteur, en proposant un choix entre une et trois œuvres. Les œuvres proposées peuvent être des œuvres créées pendant la période de la souscription ou des œuvres existant avant la date de la souscription.

1.5 Le Souscripteur n'interférera pas au niveau de la création de l'œuvre.

1.6 L'ABRIBUS s'engage à recevoir le Souscripteur une fois par trimestre dans les ateliers d'artiste.

ARTICLE 2 - DUREE

La durée de la souscription est fixée à 12 mois, à partir de la date de signature.

ARTICLE 3 - PAIEMENT

Pendant toute la durée de la Souscription, le Souscripteur s'engage à verser mensuellement la somme qui correspond à la formule choisie (article 1.3) à L'ABRIBUS par virement bancaire automatique (RIB/Annexe 3).

ARTICLE 4 - FACTURATION

A la fin de la souscription, Le Souscripteur recevra l'avis qui lui permettra d'effectuer une déduction fiscale.

ARTICLE 5 - RUPTURE

A défaut d'exécution des obligations contractuelles, passé un délai de 8 jours de mise en demeure, les sommes versées par le souscripteur sont perdues au profit de l'association et le présent accord est nul d'effet.

Fait à Marseille, en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties qui en accuse réception par la signature des présentes.

Nom :

Date et Signature :

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte. N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

ABRIBUS MAISON D ARTISTES
ASSOCIATION LOI 1901

8 RUE D AUBAGNE

13001 MARSEILLE

3939

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	00633	00010096188	42	BNP PARIBAS MARSEILLE CANEBI	(00633)
IBAN	FR76 3000 4006 3300 0100 9618 842 (6)				BIC : BNPAFRPPMAR (7)	

(1) Code de BNP Paribas
(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte
(5) Agence BNP Paribas

(6) International Bank Account Number
(7) Bank Identifier Code

VP 0070 - 06/2002